

Les coiffeurs prennent le pli des mesures sanitaires

Exit vestiaires, magazines et boissons. Bonjour serviettes et peignoirs uniques et jetables. À deux jours du déconfinement, les salons sont prêts. Exemples à Nantes, en Vendée, Sarthe et Mayenne.

Reportage

À deux jours de la réouverture des salons de coiffure, l'heure est au grand nettoyage. Pendant deux mois, ils ont été désertés pour cause d'épidémie de coronavirus. Les coiffeurs de la région que nous avons rencontrés ou contactés sont pressés de reprendre.

« On a de la chance de sortir du confinement et d'avoir déjà un emploi du temps chargé », souligne Solène Corbel qui tient deux salons en Vendée, l'un à Montaigu, Solène C, l'autre à Boufféré. Elle est déjà au complet pour les deux prochaines semaines. Les rendez-vous, qui devront désormais être pris par téléphone ou en ligne, s'accumulent.

Pascale Lebreton, gérante du salon Les coiffeurs Nantes situé en plein centre de ville, n'y avait pas remis les pieds. Après une période en chômage partiel, elle et ses collègues reprendront le travail ce lundi, bien équipés. « J'ai reçu cette semaine le kit sanitaire de notre syndicat l'Union nationale des entreprises de

coiffure (Unec) Pays de la Loire. J'ai des lingettes, du gel hydroalcoolique pour le personnel et mais aussi les clients, des gants, des masques, visières », énumère la gérante qui met son salon aux normes à l'aide de son équipe. « Il y a eu un avant 14 mars et il y aura un après 11 mai. Il est nécessaire que chacun respecte ces mesures sanitaires », annonce Magali Barantin, présidente de l'Unec Pays de la Loire et de la Sarthe, membre au conseil exécutif au niveau national et elle-même gérante du salon Amarante Coiffure, au Mans.

« Notre santé et celle de nos clients »

Tout au long de cette crise sanitaire, le syndicat professionnel accompagne et soutient ses 750 adhérents dans la Région. Fin avril, l'Unec, le Conseil national des entreprises de coiffure ainsi que d'autres représentants du métier ont remis une fiche sanitaire aux ministères du Travail et de la Santé. Sa validation est toujours en attente. Ce document s'articule en trois grands axes : préparer, réaliser

et vérifier. Exit les vestiaires, les magazines et les boissons. Bonjour aux produits désinfectants, notamment entre chaque passage de clients, serviettes et peignoirs uniques et jetables et toilettes réservées aux personnels.

« Dans notre métier, on appliquait déjà des mesures sanitaires mais là, elles sont renforcées. Le syndicat a centralisé les commandes de matériels sanitaires pour aider nos adhérents à s'en procurer », explique Delphine Pouzet, chargée de communication pôle coiffure à l'Unec. « Après les 15 premiers jours, on aura pris le coup de main concernant ces règles », lance Julien, du salon de Nantes.

En Mayenne, à Saint-Berthevin, Sandra Derenne, gérante du salon de Sandra, a mis en place un sas désinfectant à l'entrée en plus du kit sanitaire et de quelques travaux. Elle emploie trois salariés et un apprenti. « Pour limiter les déchets, j'ai choisi de racheter des serviettes et peignoirs plutôt que les jetables », indique-t-elle. Les places assises seront



Pascale Lebreton (à gauche), gérante de « Les coiffeurs Nantes » (à gauche), aux côtés de ses deux managers coiffeurs, Stéphanie et Julien se préparent pour la réouverture.

bien distancées et, de plus, séparées par un plexiglas. Pour toutes ces mesures de sécurité, le kit sanitaire ainsi que les travaux, la Mayennaise en a eu pour 1 500 €.

En raison des mesures d'hygiène appliquées dans tous les salons de coiffures, le kit sanitaire sera facturé 3 € aux clients. « C'est un dispositif sur lequel on ne peut pas faire

l'impasse, précise Solène Corbel, de Vendée. Cela concerne notre santé mais aussi celle de nos clients. »

Melle-Talienne N'GOMA

Des plages de l'Atlantique rouvriront sur dérogation

Sentiers littoraux et remblais rouvrent dès lundi. Des plages vont bientôt être accessibles sur dérogation mais pas le 11. Des maires en ont fait la demande en Loire-Atlantique et en Vendée.

« Le principe sera l'interdiction, mais une dérogation sera possible à la demande des élus ». Ce matin, le préfet de Région, Claude d'Harcourt, a précisé que le maintien de la fermeture des plages pourrait faire l'objet de dérogations. Une bouffée d'oxygène pour les maires qui demandaient à anticiper l'ouverture des plages le 2 juin. Ils ont été entendus.

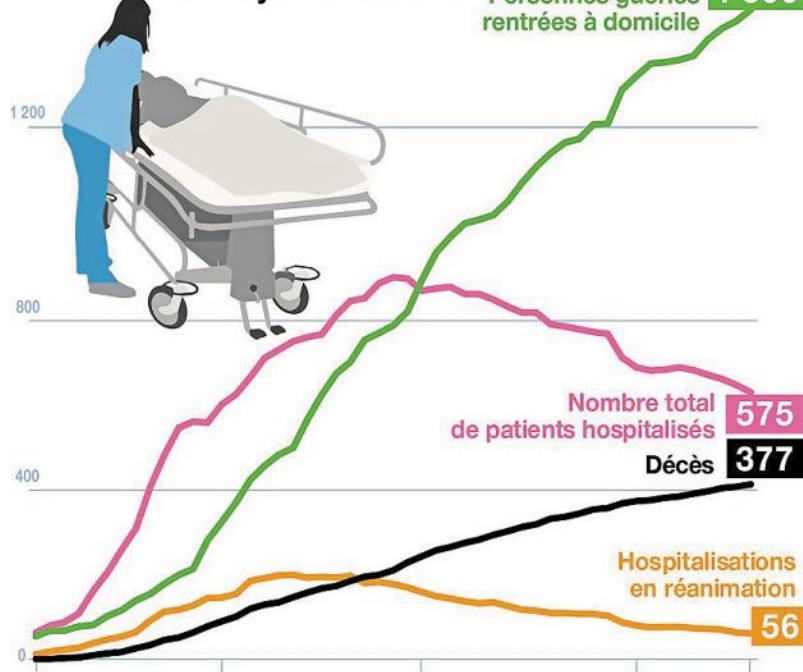
Le préfet a d'ailleurs précisé que 4 communes ont déjà demandé à rouvrir leurs plages pour l'heure : Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Nazaire, La Baule et Pornichet. En Vendée, ce sont Les Sables-d'Olonne qui demandent déjà cette dérogation. Et d'autres encore qui l'ont faite ou vont la faire comme Talmont-Saint-Hilaire, La Tranche-sur-Mer, La Faute-sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Brétignolles-sur-Mer, Saint-Hilaire-de-Riez, Noirmoutier-en-l'île, Barbâtre et Saint-Jean-de-Monts. Le préfet de région a précisé qu'il ne voyait pas d'intérêt dans l'immédiat à ouvrir le littoral de la côte sauvage.

« Ne pas se précipiter »

Attention cependant : le représentant de l'état fait aussi une mise en garde : « Aux maires de prendre des mesures de bonne gestion de ces lieux. Si on n'a pas ces garanties, je reprendrai des arrêtés de fermeture par rapport aux plages. Il ne faut pas se précipiter car cela pourrait avoir un impact catastrophique. »

Techniquement, la surveillance des plages demandera des effectifs aux communes : aux maires de présenter

Covid-19 : évolution de la situation hospitalière en Pays de la Loire



Décès et personnes guéries : cumuls depuis le début de la pandémie. Nombre de patients hospitalisés (dont en réanimation) : évolution de la situation journalière. Source : ARS Pays de la Loire. Infographie : Ouest-France

des demandes bien argumentées et détaillées au préfet. Même avec une dérogation, les plages concernées ne rouvriront cependant pas dès ce lundi 11 mai. Il faudra quelques jours pour instruire les dossiers. Car le préfet de région a précisé ce matin qu'il attend « un décret qui précisera les modalités d'ouverture, dans le

cadre de la nouvelle loi d'urgence sanitaire au plus tard lundi matin. »

Mobilité obligatoire

Ce qui pourrait signifier une réouverture des plages des communes ayant demandé une dérogation dans la semaine du 11 au 15 mai.

Il ne faut pas non plus imaginer de

pouvoir aller mettre sa serviette sur le sable et piquer une tête dans le grand bleu : Claude d'Harcourt précise que les dérogations d'ouverture des plages permettront d'y aller, pas d'y pratiquer le farniente : « On ne stationne pas sur la plage, on ne se prélasser pas, on ne s'allonge pas. Il sera possible de faire de la planche, du kit surf. » Par contre dès lundi 11 mai, il est possible de « profiter des sentiers côtiers et des remblais. Les maires doivent veiller à ce que les gens ne se croisent pas « par exemple en imposant une boucle sur les sentiers étroits. » Il a été précisé que la navigation de plaisance et de loisir sera également possible dès le 11 mai.

Eric de GRANDMAISON.

Les chiffres du covid-19

Ce vendredi soir, 18 nouveaux cas avérés de covid-19 ont été signalés en Pays de la Loire, portant à un total de 3 166 cas confirmés recensés depuis le début de la crise dans les Pays de la Loire, dont 1 007 en Pays de la Loire (+ 7 cas), 770 en Sarthe (+ 5 cas), 731 en Maine-et-Loire (+ 2 cas), 354 en Mayenne (+ 2 cas) et 276 en Vendée (+ 3 cas).

Par ailleurs, l'agence régionale de santé souligne que 5 nouveaux décès pour cause de covid-19 ont été enregistrés : 3 en Loire-Atlantique et 2 en Maine-et-Loire. Les services d'urgence ont enregistré 69 passages pour cause de covid-19. 24 patients atteints par le virus ont pu regagner leur domicile.

Accident mortel : la scène a été filmée

Un homme est toujours en réanimation, après le choc qui a fait un mort jeudi à Nozay. Les gendarmes disposent d'une vidéo.

Le passager de la voiture entrée en collision avec une camionnette de dépannage, jeudi 7 mai, à Nozay, sur la route à quatre voies qui relie Nantes à Rennes, n'avait que 24 ans. Il est décédé dans l'accident survenu peu après 15 h 30 sur la nationale 137. (Ouest-France de vendredi). L'homme qui conduisait la voiture, grièvement blessé, est toujours hospitalisé au service de réanimation du CHU de Nantes. Il ne sera pas en état d'être entendu par les enquêteurs de la gendarmerie avant plusieurs jours. Quant au conducteur de la dépanneuse, qui a été percuté par l'automobiliste, ses jours ne sont pas en danger, il est soigné à l'hôpital de Châteaubriant pour de multiples fractures.

Les gendarmes vont s'attacher à éclaircir ce qui s'est passé. Ils pourront s'appuyer sur un élément de

taille : la scène a été filmée par les militaires. Les deux hommes à bord de la voiture étaient recherchés par la gendarmerie après un cambriolage commis à Langon (Ille-et-Vilaine) dans la journée. Leur véhicule a été localisé par les gendarmes. Ceux-ci ont alors tenté de les contrôler au moment où ils sortaient de la voie express au niveau de l'échangeur de Nozay. Mais le conducteur ne s'est pas arrêté. Leur refus d'obtempérer s'est accompagné simultanément d'une manœuvre interdite et dangereuse : les deux hommes se sont engagés à nouveau sur cette nationale, mais cette fois à contresens.

D'après les premiers éléments de l'enquête, la dépanneuse a été percutée très peu de temps après l'arrivée du véhicule à contresens sur la route Nantes-Rennes.

Vanessa RIPOCHE.

Confinement : 1 900 profs formés à distance

65 formations en ligne ont été dispensées depuis le 30 mars, pendant la fermeture des établissements scolaires.

Depuis le 30 mars, le réseau Canopé, l'opérateur de l'Education nationale dans le domaine du numérique éducatif, a mis en place des formations à distance. Une nécessité pendant cette période de fermetures des établissements. Le réseau des Pays de la Loire dresse un premier bilan : 65 formations en ligne ont été effectuées, regroupant plus de 1900 participants. Ces formations à distance ont mobilisé 55 médiateurs du réseau Canopé pour proposer plus de 62 heures de cours à distance. Selon un

sondage réalisé auprès des participants, 45 % d'entre eux sont enseignants dans les classes élémentaires, 30 % en collège et 6 % en lycée. 42 % des enseignants cherchaient à découvrir un nouvel outil pour enseigner à distance et 28 % souhaitaient développer une nouvelle compétence. Le sondage ne dit pas si ces formations auront permis d'améliorer les pratiques pendant cette période où l'école se fait à la maison. Une analyse qui demandera un peu de recul, une fois cette crise sanitaire passée.

Pays de la Loire en bref

Le pianiste Tristan Pfaff en récital sur YouTube

En raison du coronavirus, le 3^e festival du Printemps musical qui devait se tenir les 16 et 17 mai à La Roche-sur-Yon, en Vendée, a été annulé. Pianistes et violoncellistes professionnels et amateurs étaient de la partie. Alors, pour consoler les festivaliers, la Ville de La Roche-sur-Yon et l'équipe

de l'association le Piano enchanté ont souhaité offrir aux festivaliers un récital de piano de Tristan Pfaff, directeur artistique du festival. Tristan Pfaff se produira le samedi 16 mai, à 19 h, sur sa chaîne YouTube pour un concert unique. Il sera visible jusqu'à dimanche minuit.

Coronavirus : SFR aide des exclus du numérique

Le 25 mars dernier, l'opérateur de téléphonie SFR annonçait « un engagement d'urgence sans précédent aux côtés des grands acteurs sociaux ». Parallèlement, dans les Pays de la Loire, en lien avec son partenaire caritatif Emmaüs connect, SFR a offert téléphones, tablettes, carte Sim et recharges à diverses structures associatives ou scolaires AISL (Association insertion solidarité logement) : Brio à Nantes ; École de la deuxième chance (E2C Nantes Saint-Nazaire) à Nantes ; École de la deuxième chance (E2C Mayenne) à Laval ; Les Eaux-Vives à Nantes ; mai-



L'association nantaise Les eaux vives a reçu des tablettes numériques.

rie de Fercé-sur-Sarthe ; Montjoie au Mans.

Gare au virus, le masque obligatoire dans les gares !



Dans les gares SNCF (comme ici à Nantes), on garde ses distances en respectant les ronds au sol et on porte un masque.

Les gares des Pays de la Loire se préparent au déconfinement, avec davantage de trains en circulation et donc davantage de voyageurs. Même si l'offre de transport reste réduite en mai. À partir de lundi, le port du masque sera obligatoire pour tous, dès l'entrée dans la gare. 10 000 éléments signalétiques ont été collés ou peints au sol dans les 27 principales gares de

la région (dont 4 000 rien qu'à Nantes). Ces cercles, séparés d'1,50 m, positionnent les points d'attente devant les automatiques et sur les quais. Au sol, des flèches indiquent les sens de déplacement. « Nous voulons des lieux sûrs et protégés pour les voyageurs et les agents. Dans », remarque Emmanuel Bougard, directeur des gares des Pays de la Loire.

300 000 masques 100 % made in Mayenne distribués

Vendredi, en Mayenne, près de 300 000 masques commandés par le Département ont été distribués par 5 300 bénévoles dans les 242 communes du territoire. Le but de l'opération ? Équiper d'un masque chaque Mayennais. Des bénévoles et des élus locaux se sont occupés de la remise de ces « May Masques ». Les masques ont été réalisés par plusieurs entreprises mayennaises comme TDV industries ; Maille création ou encore mis sous plastiques par Brio graphic.

La journée a permis de constater « deux phénomènes qu'on ne pensait pas aussi important : les résidences secondaires et le nombre de personnes qui sont venues se confiner en Mayenne, on le voit notamment dans des petites communes du Nord-Mayenne ; et le phénomène étudiants qui sont venus se confiner chez leurs parents », indique Olivier Richefou, président du conseil départemental. 3 000 masques supplémentaires vont donc être remis



Vendredi à Prée-d'Anjou, 16 élus et bénévoles ont assuré la distribution.

pour bien équiper chaque Mayennais. La ville de Laval, 50 000 habitants, s'est vue distribuer 25 000 masques. La moitié restante sera donnée ce samedi.

PHOTO : OUEST-FRANCE